



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ DE L'AGRICULTURE

### Vingt-cinquième session

Rome, 26 – 30 septembre 2016

### Programme mondial pour un élevage durable

#### Résumé

À sa vingt-deuxième session en 2010, le Comité de l'agriculture «est convenu que la FAO devait s'engager activement dans des consultations de manière à poursuivre le dialogue mondial engagé avec un large éventail de parties prenantes, afin d'affiner la définition des objectifs du secteur, compte tenu des disparités entre les systèmes de production, de la prolifération des normes privées, du développement économique des pays, du rôle des petits agriculteurs, de l'importance des exportations et de la situation en matière de ressources naturelles. Ces consultations doivent aider à mettre en évidence les questions qui pourraient nécessiter une action intergouvernementale».

Conformément aux directives susmentionnées, la FAO agit depuis 2011 à titre de coordonnatrice d'un partenariat multipartite dans le cadre d'un «Programme mondial pour un élevage durable». Ce programme mondial a été approuvé par le Comité de l'agriculture à sa vingt-troisième session en 2012, en tant que mécanisme devant permettre d'étayer, de guider et d'enrichir les processus intergouvernementaux de la FAO. Le Comité a également approuvé le rôle de premier plan que joue la FAO dans le Programme mondial. Le Programme mondial pour un élevage durable œuvre en faveur du développement durable du secteur de l'élevage. Le partenariat du Programme mondial favorise la définition commune des questions de développement propres au secteur de l'élevage et, grâce au dialogue, au recueil de données factuelles et à la modification des pratiques et des politiques, permet de dégager un consensus sur la voie de résultats durables.

Ce partenariat réunit un large éventail d'acteurs du secteur de l'élevage qui adhèrent aux objectifs de développement durable. Les membres de ce partenariat unissent leurs efforts dans le cadre de réseaux d'action qui permettent d'orienter les travaux dans l'ensemble des différents groupes et autour de questions thématiques et régionales spécifiques. Certains de ces réseaux d'action ont déjà obtenu des résultats tangibles.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



mr239

### **Suite que le Comité est invité à donner**

Le Comité est invité à:

- 1) examiner le système de gouvernance du Programme mondial, actuellement composé de sept groupes de parties prenantes;
- 2) se pencher sur les divers rôles de la FAO: coordonnatrice, partie prenante intergouvernementale, collaboratrice au niveau programmatique et secrétariat (soutien administratif et opérationnel);
- 3) examiner les liens entre le Programme mondial pour un élevage durable et les objectifs de développement durable.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à*

**Henning Steinfeld**  
Chef de la Sous-Division de l'information, de l'analyse sectorielle et des politiques  
en matière d'élevage  
Tél.: (+39) 06 57052766

## I. Introduction

1. À sa vingt-deuxième session en 2010, le Comité de l'agriculture *«est convenu que la FAO devait s'engager activement dans des consultations de manière à poursuivre le dialogue mondial engagé avec un large éventail de parties prenantes, afin d'affiner la définition des objectifs du secteur, compte tenu des disparités entre les systèmes de production, de la prolifération des normes privées, du développement économique des pays, du rôle des petits agriculteurs, de l'importance des exportations et de la situation en matière de ressources naturelles»*<sup>1</sup>.
2. *Le Comité a demandé à la FAO, en collaboration avec les acteurs concernés à tous les niveaux, de mettre en place les conditions nécessaires dans les domaines techniques, institutionnels et financiers et dans les domaines des politiques et de la recherche, pour que le secteur de l'élevage produise des biens et des services de nature à contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens d'existence, au développement économique, à la durabilité environnementale et à la santé publique.*
3. *Le Comité a confirmé que la FAO, dans les limites des capacités et du mandat qui sont les siens, était en mesure d'aborder de façon équilibrée et intégrée les questions sociales, économiques et environnementales complexes associées à ce secteur et les équilibres à trouver, y compris en ce qui concerne les considérations relatives au changement climatique*<sup>2</sup>.
4. Conformément aux directives susmentionnées, la FAO agit depuis 2011 à titre de coordonnatrice d'un partenariat multipartite dans le cadre d'un «Programme mondial pour un élevage durable».
5. Le Programme mondial a été approuvé par le Comité de l'agriculture à sa vingt-troisième session en 2012, en tant que mécanisme devant permettre d'étayer, de guider et d'enrichir les processus intergouvernementaux de la FAO. À sa vingt-quatrième session en 2014, le Comité *«a noté la structure et le système de gouvernance du Programme mondial et a demandé à la FAO d'examiner plus avant les questions soulevées par le Comité au sujet du Programme mondial, notamment la coordination avec d'autres initiatives, la représentation, la composition et la clarification des rôles, et de faire rapport au Comité de l'agriculture à sa prochaine session;»* et *«a salué les options visant à mobiliser d'autres Membres, de nouveaux partenaires et des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du Programme mondial»*<sup>3</sup>.
6. Ce partenariat réunit un large éventail d'acteurs du secteur de l'élevage qui adhèrent aux objectifs de développement durable. Les membres de ce partenariat participent à des réseaux d'action au sein de groupes de parties prenantes, qui ciblent des questions thématiques et régionales spécifiques. Pour la période 2016-2018, le partenariat du Programme mondial a adopté un plan d'action axé sur le dialogue, la collecte de données factuelles et la modification des pratiques et des politiques:
  - a) le Programme mondial constitue une plateforme dynamique et ouverte qui favorise le dialogue sur les politiques en matière d'élevage durable, l'échange de connaissances et la concertation des efforts aux niveaux international, régional et national, à l'appui de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
  - b) le Programme mondial propose des outils efficaces et des analyses fiables qui, en facilitant le dialogue, permettent d'aboutir à la définition de politiques, de stratégies et de cadres propices au développement durable de l'élevage;
  - c) les parties prenantes du Programme mondial contribuent au changement des pratiques et des politiques à l'échelle locale en mettant l'accent sur une amélioration et une innovation

---

<sup>1</sup> CL 140/3, par. 13.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus.

<sup>3</sup> C 2015/21, par. 12 e) et f).

continues et adaptées à chaque contexte et en veillant à promouvoir l'investissement et l'élaboration de projets dans le secteur de l'élevage.

## II. Réalisations du Programme mondial

7. Le renforcement de la durabilité du secteur de l'élevage représente un défi d'une ampleur et d'une complexité telles qu'on a admis qu'une action concertée de l'ensemble des groupes de parties prenantes pourrait conduire à des résultats nettement plus probants. Dans la mesure où ce secteur d'activité se caractérise par des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de portée générale, et compte tenu de son intégration économique croissante, une action collective à l'échelle mondiale s'impose. C'est pourquoi, à partir de 2011, des parties prenantes issues de toutes les sphères pertinentes du secteur de l'élevage ont formé un partenariat pour l'élaboration d'un Programme mondial pour un élevage durable. À l'heure actuelle, ce partenariat réunit 77 parties prenantes, dont 16 à l'échelle gouvernementale. La liste des membres est disponible sur le site web du Programme mondial à l'adresse suivante: <http://www.livestockdialogue.org/>.

8. Bénéficiant de l'expertise, de l'expérience et des compétences de tout un ensemble de parties prenantes, le Programme mondial a exploré diverses approches: élaboration de politiques à caractère participatif, tables rondes, initiatives de mise en commun des technologies et des connaissances, stratégies innovantes en matière de renforcement des capacités, etc. Parmi les principales réalisations à son actif, on peut notamment citer les initiatives ci-dessous.

- a) Création d'un partenariat multipartite avec la participation active de gouvernements, d'organisations de la société civile, du secteur privé, de donateurs, du milieu universitaire, d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que d'organisations intergouvernementales et multilatérales, pour faciliter la concertation des efforts et le dialogue à l'appui d'un secteur de l'élevage durable.
- b) Création d'une structure destinée à soutenir et à guider le Programme mondial: ce modèle d'organisation et de gouvernance s'articule autour d'un groupe d'orientation, qui est épaulé par des groupes sectoriels (groupes de parties prenantes), un nombre croissant de réseaux d'action et une équipe d'appui.
- c) Organisation de six réunions du partenariat multipartite, qui ont permis de parvenir à un consensus, de partager des connaissances et d'adopter une vision commune: Brasilia et Phuket en 2011, Nairobi en 2012, Ottawa en 2013, Cali en 2014 et Panama en 2016. À l'occasion de cette dernière réunion, les parties prenantes se sont engagées à respecter la Déclaration de Panama, et notamment à:
  - soutenir les objectifs de développement durable et reconnaître qu'ils constituent le cadre global pour le Programme mondial pour un élevage durable;
  - participer à un dialogue multipartite pour l'établissement d'un consensus, de l'échelle locale à l'échelle mondiale, et à des initiatives et des réseaux d'action rassemblant les diverses parties prenantes;
  - adopter une approche intégrée de l'élevage durable qui prenne en compte les moyens d'existence, les incidences sociales, la santé publique, le bien-être des animaux, l'environnement, l'utilisation des terres et les régimes fonciers, ainsi que la biodiversité;
  - concevoir des outils au service d'un processus décisionnel intégré qui reflète la diversité des systèmes d'élevage, des contextes et des priorités;
  - contribuer aux réformes politiques, au développement institutionnel et aux investissements en faveur d'un changement des pratiques;
  - poursuivre l'évaluation régulière des progrès accomplis.
- d) Établissement de six réseaux d'action: *Environmental Assessment methodologies, guidelines* (méthodes et directives d'évaluation environnementale), dans le cadre du

- Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage; *Closing the efficiency gap* (réduction des écarts d'efficacité); *Restoring value to grasslands* (redonner de la valeur aux herbages); *Waste to worth* (valorisation des déchets), visant l'utilisation des déchets dans l'alimentation animale et l'utilisation productive des déchets issus des élevages; *Dairy Asia* (développement d'un secteur laitier durable en Asie); et *Global Network on Silvopastoral Systems* (réseau mondial sur les systèmes sylvo-pastoraux). Certains de ces réseaux ont déjà obtenu des résultats tangibles qui ont été adoptés par un large éventail de parties prenantes (p. ex.: directives en matière d'évaluation environnementale, analyses d'efficacité, directives sur la gestion des herbages, échange de connaissances dans le cadre du réseau *Dairy Asia*).
- e) Projets de création de nouveaux réseaux de connaissances, à l'étude ou en cours, notamment sur les thèmes suivants: cadre de durabilité, «Un monde, une santé», élevage et pauvreté (ODD 1), bien-être des animaux, et promotion de l'investissement dans l'élevage durable.
  - f) Promotion de l'importance d'un secteur de l'élevage durable dans la perspective de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'élaboration de politiques.

### III. Structure et système de gouvernance du Programme mondial

9. La structure de coordination et de collaboration du Programme mondial est fondée sur les principes d'une initiative multipartite dynamique, ouverte, inclusive et dotée d'une représentation régionale équilibrée, qui a pour objectif de dégager un consensus parmi les différentes parties prenantes. Conformément aux recommandations formulées par le Comité de l'agriculture, le Programme mondial comporte un ensemble de règles et de procédures, élaborées conjointement avec le Bureau de la FAO chargé des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités<sup>4</sup>.

10. Dans une optique d'amélioration de sa structure de gouvernance et d'apprentissage progressif, le partenariat du Programme mondial a adopté une structure de coordination et de collaboration qui se compose des éléments ci-après.

- a) Un partenariat multipartite ouvert et inclusif permettant le dialogue et la recherche du consensus sur les questions et actions prioritaires.
- b) Un groupe d'orientation chargé de la supervision générale, des orientations et du suivi, qui comprend des représentants des différentes parties prenantes choisis par sept groupes de parties prenantes. Le groupe d'orientation comporte au maximum cinq représentants de chacun des groupes suivants:
  - **secteur public:** représentants de gouvernements;
  - **secteur privé:** représentants d'organisations du secteur privé;
  - **universités et recherche:** représentants d'établissements de recherche et établissements d'enseignement supérieur;
  - **donateurs:** représentants des contributeurs au fonds fiduciaire du Programme mondial;
  - **ONG:** représentants de groupes d'intérêt, par exemple des organisations non gouvernementales œuvrant dans les domaines du bien-être des animaux, de l'environnement ou des moyens d'existence;

---

4

- **mouvements sociaux et organisations communautaires:** représentants d'éleveurs pastoraux, de populations autochtones, d'ouvriers agricoles, de petits exploitants et de paysans;
- **organisations intergouvernementales et multilatérales:** institutions ayant un mandat dans le domaine du développement du secteur de l'élevage, notamment la Banque mondiale, le CGIAR, l'OIE, la FAO, l'OMS, le PNUE, le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de l'Union africaine (UA), à travers, le cas échéant, l'Alliance mondiale pour l'élevage.

11. Le rôle du groupe d'orientation est multiple: élaboration de stratégies et de politiques, formulation d'orientations, suivi et supervision. Les décisions sont prises par consensus.

12. L'équipe d'appui technique du Programme mondial assure la fonction de secrétariat, fournit un soutien technique et opérationnel, facilite la participation des parties prenantes et veille à une approche cohérente. Conformément aux directives du Comité de l'agriculture, l'équipe d'appui est hébergée par la FAO. Elle est principalement financée au moyen de contributions volontaires.

13. Outre son rôle de coordonnateur, la FAO participe à titre de partie prenante en mettant en avant le double objectif de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. La FAO collabore également sur les plans programmatiques et techniques avec de nombreux partenaires du Programme mondial, contribuant par là même à l'amélioration du niveau de qualité et des possibilités d'application des produits du Programme.

14. Le Programme mondial intègre toutes les perspectives (échelles et acteurs) et vise à faciliter le partage des connaissances sur les technologies, les bonnes pratiques, les politiques et les institutions au moyen de réseaux et d'infrastructures d'échange de connaissances. Les activités du Programme mondial soutiennent la réalisation des cinq objectifs stratégiques (OS) de la FAO puisqu'elles contribuent au renforcement de la sécurité alimentaire et à la durabilité des régimes alimentaires (OS 1), à la transition vers des systèmes de production agricole durables (OS 2), à la réduction de la pauvreté rurale (OS 3), à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces (OS 4) et à la résilience des moyens d'existence tributaires de l'élevage (OS 5).

#### **IV. Élevage et objectifs de développement durable: des liens importants**

15. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la FAO fournit des orientations sur le développement de pratiques durables dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture par le biais d'une alimentation et d'une agriculture durables.

16. Vu sous cet angle, l'élevage apparaît comme un secteur qui satisfait les besoins des populations tout en ayant des incidences sur les systèmes naturels. Les systèmes d'élevage se sont développés au fil des millénaires et s'adaptent en permanence à des conditions extrêmement variées. Le secteur de l'élevage exploite les ressources naturelles (terres, eau, biodiversité, forêts, poissons, nutriments et énergie) et les services environnementaux pour les transformer en produits agricoles (denrées alimentaires, aliments pour animaux, fibres, moyens de traction, effluents d'élevage) qui, en plus de répondre à des besoins immédiats, fournissent des services d'ordre économique et social (sécurité alimentaire, croissance économique et réduction de la pauvreté, bienfaits pour la santé et valeur culturelle). Face à ces nombreuses interactions, les systèmes d'élevage doivent s'adapter. Par conséquent, les approches en matière de durabilité doivent tenir compte des interactions et des équilibres à trouver tout en ciblant un changement des pratiques au niveau local.

17. Sur la base de l'approche alimentation et agriculture durables, il serait possible de classer les ODD en trois grands groupes: les ODD qui décrivent les besoins et les aspirations des populations (pas de pauvreté, faim zéro, santé, éducation de qualité, égalité entre les sexes, réduction des inégalités, paix, justice); ceux qui décrivent les exigences relatives à l'environnement ou à la «planète» (eau, énergie, systèmes marins, terres, biodiversité, climat); et ceux qui décrivent les processus à mettre en

place pour parvenir à un meilleur équilibre. Même si elles peuvent être floues à de nombreux égards, de telles différenciations pourraient rendre les 17 ODD plus accessibles. Un projet de synthèse des principaux liens existant entre le secteur de l'élevage et les ODD est proposé sur le site web du Programme mondial à l'adresse suivante (en anglais seulement):

[http://www.livestockdialogue.org/fileadmin/templates/res\\_livestock/docs/2016/Panama/FAO-AGAL\\_synthesis\\_Panama\\_Livestock\\_and\\_SDGs.pdf](http://www.livestockdialogue.org/fileadmin/templates/res_livestock/docs/2016/Panama/FAO-AGAL_synthesis_Panama_Livestock_and_SDGs.pdf).

18. Les liens avec les ODD sont nombreux, ce qui témoigne tout autant de la diversité et de la complexité des systèmes d'élevage que de la multiplicité de leurs usages. L'importance de ces liens varie selon le pays et l'endroit où l'on se trouve. Les efforts consentis en vue d'atteindre un objectif auront généralement une influence sur la réalisation des autres objectifs. Les 17 ODD sont assortis d'un ensemble de 169 cibles. Ainsi, pour atteindre les ODD, il convient d'analyser ces cibles pour comprendre dans quelle mesure elles sont liées entre elles, puis établir des degrés de priorité par rapport aux particularités nationales et locales. Il est par ailleurs essentiel de mettre en place des indicateurs afin d'évaluer les progrès accomplis, des indicateurs sur la base desquels les pays pourront mettre au point des outils de gestion et des stratégies de mise en œuvre. À cet égard, le développement d'outils intégrés et spécifiques au site concerné joue un rôle primordial.

## **V. Suite que le Comité est invité à donner**

19. Le Comité est invité à:

- 1) examiner le système de gouvernance du Programme mondial, actuellement composé de sept groupes de parties prenantes;
- 2) se pencher sur les divers rôles de la FAO: coordonnatrice, partie prenante intergouvernementale, collaboratrice au niveau programmatique et secrétariat (soutien administratif et opérationnel);
- 3) examiner les liens entre le Programme mondial pour un élevage durable et les objectifs de développement durable.